

Affaire suivie par Jérémie de RORTHAIS
☎ : 01.64.14.60.36
N/Réf. : Ministre_Ecologie

Madame Delphine BATHO
Ministre
Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et
de l'Energie
246 boulevard Saint-Germain

75007 PARIS

Melun, le 23 JUL. 2012

Madame la Ministre,

L'exploration et l'exploitation du pétrole présent dans le sous sol de la Seine-et-Marne constituent un enjeu majeur pour le développement et l'avenir du territoire. En effet, le département est couvert en quasi-totalité par des permis de recherches d'hydrocarbures existants ou en cours d'instruction.

Compte tenu des potentiels gisements riches en huiles de schiste présents dans le sous-sol seine-et-marnais, les entreprises de forage multiplient les initiatives et annoncent des forages qui pourront atteindre jusqu'à 3500 m de profondeur, une distance assez inhabituelle pour la recherche et l'exploitation de pétrole dit « conventionnel ». De ce fait, la suspicion est réelle quant aux motivations des entreprises et l'inquiétude grandit parmi la population locale.

En effet, les conditions d'attribution de ces permis, sans consultation des Maires ni des citoyens, ainsi que les difficultés de pouvoir discerner les différentes finalités des permis et des travaux (recherches ou exploitation) ont conduit à une forte mobilisation des associations, des habitants et des élus locaux qui s'opposent vivement à leur délivrance et à toute poursuite d'investigation ou de forage dans le sol seine-et-marnais.

L'opacité de ces procédures ne pouvant qu'être constatée et devant une telle réaction de la société civile, l'instruction des demandes de permis de recherches avait été gelée en février 2011 par décision ministérielle. Elle a malheureusement repris en début d'année 2012, générant à nouveau de nombreuses manifestations et beaucoup d'incompréhension.

Le Conseil général de Seine-et-Marne soutenant cette opposition, a adopté le 4 mars 2011 à l'unanimité, un vœu demandant notamment **la suspension de l'attribution de ces permis de recherche, l'annulation des permis en cours et un moratoire sur tous les forages d'exploration prévus en Ile-de-France.**

